UNIVERSITE DU LITORAL CÔTE D'OPALE
IUT DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'I.U.T. DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT DES ETUDES - BUT

Titre I : Discipline générale

Article I.1 Comportement :
Les usagers, en leur qualité d'étudiants de l'I.U.T sont tenus d'avoir, en toutes circonstances, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, un comportement correct et une tenue décente.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'établissement. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les enseignements et les contrôles.
Droit à l'image : le fait de filmer des personnes sans leur consentement est répréhensible pénalement et tout étudiant qui s'y livre est passible du conseil de discipline.

Il est interdit de manger dans les salles d'enseignement. Les boissons doivent être consommées à proximité des distributeurs. Les gobelets en cartons et boîtes type cannette, doivent être déposés dans les conteneurs destinés au recyclage.

L'usage de téléphone, ordinateur portable, tablette, et autres objets connectés, est interdit pendant les enseignements et les contrôles, sauf autorisation spécifique de l'enseignant. Les téléphones doivent être éteints.

Les étudiants doivent impérativement utiliser leur courriel institutionnel (prenom.nom@etu.univ-littoral.fr) qui leur est attribué lors de leur inscription administrative pour toutes correspondances avec les enseignants et personnels de l'IUT. Le cas échéant, les demandes effectuées par un type de courriel différent ne seront pas prises en considération.

Le non-respect des personnes, des locaux et des matériels, tout fait de nature à porter atteinte au bon ordre de l'IUT, entraîne des sanctions disciplinaires dans le cadre de la section disciplinaire de l'Etablissement, conformément aux dispositions universitaires.

Article I.2 Sécurité :
Les étudiants doivent se conformer strictement aux consignes générales de sécurité affichées dans l'Etablissement.
Le code de la route s'applique sur les parkings de l'IUT. La vitesse y est limitée à 10km/heure.

Article I.3 Responsabilité de l'établissement :
L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de tout objet personnel au

détriment d'un usager. De même, les dégradations et accidents survenus sur les aires de stationnement, sont des événements de voie publique qui n'engagent en rien la responsabilité de l'établissement.

Article I.4 Ressources informatiques :
Les matériels informatiques et les supports numériques ne peuvent être utilisés que pour les besoins d'enseignement et de recherche agréés par l'établissement. Tout autre usage est exclu. Tous les usagers sont signataires de la charte informatique de l'université.

Article I.5 Bizutage et pratiques assimilées :
Le bizutage constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende d'un montant de 7500 euros, peines doublées si la victime est mineure ou vulnérable. On entend par bizutage, tout acte humiliant ou dégradant, en ce sens qu'il porte atteinte à la dignité de la personne humaine.
Au-delà des auteurs directs des faits, les personnes physiques qui ont créé, ou contribué à créer une telle situation, celles qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, ont failli à une obligation de prudence ou de sécurité destinée à l'éviter, ou se sont abstenues d'intervenir pour l'empêcher voient leur responsabilité pénale engagée, que les faits aient été commis à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Indépendamment des poursuites pénales, tous s'exposent à des mesures disciplinaires prises par le président de l'université (exclusion pour les étudiants, sanctions spécifiques pour les personnels de l'université).
Extrait de la circulaire du 22 Septembre 2015 : « Il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression du groupe acceptable, mais des délits et des pratiques d'un autre âge »

Article I.6 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes :

L' Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont un.e étudiant.e pourrait être victime dans sa vie étudiante. Il peut écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur https://egalite.univ-littoral.fr/

Titre II : Assiduité

Article II.1 Obligation réglementaire :
La présence à tous les cours, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, visites, stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par un Département de l'IUT est obligatoire.
Les absences sont comptabilisées par séances pédagogiques. Toutes les absences doivent être signalées et justifiées par l'étudiant ou son représentant légal au département. Le Jury tiendra compte de la fréquence des absences en cas de délibération.
Les étudiants en alternance (formation continue et apprentissage) prennent leurs congés en dehors des périodes d'enseignement.

II.1.1 Absence prévue :

Dans le cas d'une absence prévisible, l'étudiant doit en informer par avance le département, en présentant les justificatifs et les convocations officielles aux enseignants concernés et au secrétariat pédagogique du département.

II.1.2 Justification et délai :

Dans les autres cas, l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence. Au-delà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée.

II.1.3 Nature des justifications :

Sont justifiées les absences pour : maladie, deuil, examen du permis de conduire, contrainte exceptionnelle insurmontable à l'appréciation du chef de département. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.
Le département peut considérer comme justifiée une absence pour recherche de stage, à condition que l'étudiant fasse viser par l'employeur qu'il sollicite, une demande d'autorisation d'absence spécifique (disponible au secrétariat de la formation).

II.1.4 Non-Justification des absences pour les étudiants alternants

Toute absence non justifiée donne lieu à information auprès de l'employeur de la part du CFA après concertation avec l'équipe pédagogique.

Les absences injustifiées concernent : les congés payés pris sur le temps de formation, les périodes gardées en entreprise sur le temps de formation (hors demande d'absence exceptionnelle), des absences pour raisons de santé non couvertes par un arrêt de travail et autres absences non justifiées.

Les absences injustifiées peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions pédagogiques. Des absences injustifiées répétées peuvent conduire à **la rupture du contrat d'apprentissage par l'employeur.**

II.1.5 Retard

A la suite d'un retard (quelle qu'en soit la durée), l'enseignant concerné a toute latitude pour accepter ou refuser l'accès de l'étudiant à la séance pédagogique concernée. En cas de refus, l'étudiant est noté absent ; cette absence est traitée selon les modalités précédentes.

II.1.6 Exclusion d'une séance :

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos… Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

II.1.7 Paiement des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

Conditions requises pour le paiement : afin de ne pas retarder le paiement des bourses, le contrôle du service des bourses interviendra généralement à posteriori.
Lorsque pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation) l'étudiant boursier doit interrompre ses études au cours de l'année universitaire, il est tenu d'en informer

l'IUT en apportant toutes les pièces justificatives nécessaires. Dans ce cas, cette interruption ne suspend pas le paiement de la bourse pendant la période considérée.
Par ailleurs les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur français, mais qui vont suivre parallèlement des études à l'étranger (quel que soit le pays d'accueil) doivent obtenir des autorités pédagogiques une dispense d'assiduité et l'autorisation de se présenter aux épreuves de fin d'année pour conserver le bénéfice de leur bourse.
Présentation aux épreuves de contrôle : le candidat boursier s'engage également à se présenter aux épreuves du contrôle continu et aux examens et concours relatifs à sa scolarité. Dans le cas contraire un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse peut être établi. L'étudiant doit être informé au préalable de cette mesure afin de fournir d'éventuelles informations complémentaires.

Titre III : Contrôles des connaissances et des compétences

Toutes les matières enseignées en cours d'année et figurant au Programme National font l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'une vérification des connaissances et des compétences par contrôle continu sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques et toute forme d'évaluation).
En cas de redoublement, pour chaque unité d'enseignement non validée, l'étudiant doit suivre les enseignements de toutes les matières, participer aux séances de Travaux Pratiques et participer à tous les contrôles des connaissances, y compris dans les matières de l'unité d'enseignement gratifiées d'une note supérieure à la moyenne, l'année précédente : il n'existe pas de validation de matière

.

Article III.1 : Contrôles :

- Chaque séance de cours, TD, TP ou autre fait l'objet d'un contrôle d'assiduité noté.
- Chaque séance peut faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations peuvent être prévues et affichées sur l'emploi du temps, ou non prévues à la discrétion de l'enseignant concerné.
- Chaque évaluation et contrôle d'assiduité fait l'objet d'une note prise en compte pour le calcul de la moyenne de chaque matière.
- Les modalités de contrôle des connaissances, et les règles de calcul des moyennes de chaque matière sont communiquées aux étudiants en début d'année.
-Lors d'un contrôle de type devoir sur table, les étudiants déposent au fond de la salle leurs cartables et autres matériels personnels notamment les téléphones, montres et tous objets connectés

- En cas de flagrant délit de fraude, ou tentative de fraude, l'enseignant prend toutes mesures pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. La matérialité des faits est consignée dans un procès-verbal qui devra être signé par l'enseignant responsable de la surveillance et contresigné par le ou les étudiants concernés. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.
La copie est consignée avec le procès-verbal dans un rapport remis au chef de département et au président du jury qui saisit immédiatement la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université.
-Plagiat : Il n'est pas interdit de citer, en le copiant, le travail d'un autre, à condition de le signaler (écrire le nom de l'auteur et copier ce qu'il a écrit en le plaçant entre guillemets : « »). Mais, il est interdit de plagier. Le plagiat consiste, pour le « copieur », à recopier le

travail d'une autre personne et à le présenter comme si c'était son propre travail. Cette pratique est constitutive de fraude et sanctionnée comme telle. Constatée par le correcteur, elle est rapportée au chef de département qui saisit la section disciplinaire de l'université.

- Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle.

-En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès son retour, outre le secrétariat, l'enseignant concerné qui prendra toute disposition pour préserver l'égalité de traitement au sein du groupe (contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation**). A défaut, il sera noté zéro.**
En cas de litige sur le caractère justifié de l'absence, le chef de département se prononce, éventuellement, après avis du conseil des enseignants.

Article III.2 : Non réalisation du stage
Le BUT est une formation professionnelle qui comprend des périodes de stages indispensables aux apprentissages et qui ne peuvent faire l'objet de rattrapage. Ainsi la non réalisation d'un stage pour un motif justifié ou non entraine la note de zéro dans le calcul des UE qui incluent cette modalité de contrôle des connaissances et des compétences.

Article III.3 : Modalités de réalisation du stage : présence en entreprise et télétravail
Dans le cadre du BUT, le stage constitue une phase essentielle de mise en situation professionnelle. Il doit être effectué **de préférence en présentiel** au sein de l'organisme d'accueil, afin de garantir l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec la formation.
Toutefois, le stage peut être réalisé **partiellement en télétravail**, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. **Encadrement du stagiaire en télétravail :** L'entreprise d'accueil doit désigner une personne référente chargée d'assurer le suivi et l'encadrement du stagiaire pendant les périodes en télétravail. Les modalités de communication (visioconférences, échanges réguliers par courriel ou téléphone, etc.) doivent être précisées.
2. **Fourniture du matériel informatique :** L'entreprise doit spécifier dans la convention de stage si elle fournit le matériel informatique (ordinateur, connexion VPN, logiciels spécifiques, etc.) nécessaire à l'accomplissement des missions en télétravail. À défaut, elle doit s'assurer que le matériel personnel du stagiaire est adapté et sécurisé pour les tâches demandées.
3. **Lieu de réalisation du télétravail :** Le lieu exact où le stagiaire effectuera le télétravail doit être clairement indiqué dans la convention de stage. En règle générale, ce lieu est le domicile du stagiaire. Toute autre localisation devra être justifiée et validée par l'établissement d'enseignement.
4. **Missions réalisées en télétravail :** Les missions confiées au stagiaire en situation de télétravail doivent être compatibles avec ce mode d'organisation. Elles doivent être définies précisément dans la convention de stage et faire l'objet d'un suivi régulier de la part du tuteur en entreprise.
5. **Fréquence et modalités du télétravail :** La répartition entre présence en entreprise et télétravail doit être clairement définie (jours ou périodes concernées) et validée par l'équipe pédagogique. Toute modification substantielle des modalités initiales devra être signalée à l'établissement.

Le recours au télétravail ne doit en aucun cas nuire à la qualité de l'encadrement, du stagiaire, ni à l'évaluation de ses missions. L'établissement se réserve le droit de refuser ou de demander des

ajustements si les conditions de télétravail ne sont pas jugées satisfaisantes.

Article III.4 : Bonus :
Afin d'encourager la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles régulières (ateliers culture), une bonification maximale de 0.6 point peut être attribuée par les enseignants habilités (enseignants d'EPS, enseignants chargés de la culture) est ajoutée à la moyenne de toutes les Unités d'Enseignements pour chaque semestre dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences. Si plusieurs activités sportives ou culturelles sont menées par l'étudiant, seule, celle qui est la mieux notée sera retenue pour le bénéfice de cette disposition.

Le bonus maximum est fixé à 3% du total des points : 20/20 (20x3%=0.6 point)

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,30	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Titre IV : Attribution du BUT

Article IV.1 : Semestres et diplôme (Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche spécial n°4 du 17 Juin 2021)
Attribution du BUT : les Unités d'Enseignement du BUT doivent toutes être validées, directement (note obtenue supérieure ou égale à 10/20) ou par compensation.

La note obtenue dans une Unité d'Enseignement est la résultante des notes du pôle « ressources » et du pôle des « Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) » (le poids relatif du pôle « ressources » et du pôle « SAE » varie de 40% à 60% selon les unités d'enseignement).

La compensation s'effectue au sein d'un Regroupement Cohérent d'Unités d'Enseignement (RCUE). Le calcul de cette compensation s'effectue par la moyenne normale des UE composant le RCUE, par exemple : la moyenne du RCUE1 = (UE1.1+UE1.2) /2
D'autre part l'obtention des deux Unités d'Enseignement d'une compétence emporte l'obtention des Unités d'Enseignement du niveau inférieur de la même compétence.

La poursuite d'études dans un semestre pair (2, 4, 6) d'une année est de droit.
La poursuite d'études au semestre 3 est possible si l'étudiant a à la fois obtenu la moyenne (10/20) à plus de la moitié des regroupements d'UE, et une note supérieure ou égale à 8/20 à chacun des autres regroupements cohérents.

La poursuite d'études au semestre 5 nécessite en plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2, directement ou par compensation.
La poursuite d'études en année supérieure en passant du statut de formation initiale en formation par alternance est soumise au jury de fin d'année.

Article IV.2 : Redoublement :
Le redoublement est soumis à l'autorisation du jury qui se prononce en fonction des résultats obtenus, du comportement et de l'assiduité de l'étudiant.
Le refus d'autoriser le redoublement est décidé après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il est motivé et assorti de conseils d'orientation.

Chaque semestre ne peut être redoublé qu'une seule fois. Le nombre de redoublements est limité à quatre sur la totalité du cursus. Toutefois le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire pour cas de force majeure, laissée à son appréciation.

En cas de redoublement, l'étudiant repasse uniquement les UE non capitalisées.

Pour un étudiant qui effectue son cursus de formation sous le régime de l'alternance, le jury autorisera le redoublement sous le statut d'alternant uniquement en troisième année de BUT. L'étudiant de première ou deuxième année de BUT ne pourra redoubler que sous le régime de la formation initiale.

Article IV.3 : Jurys :
Le jury se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants et l'attribution des Unités d'Enseignement. Il délivre le DUT au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits des quatre premiers semestres, et la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » au terme de 180 crédits.
Le jury ne peut jamais délibérer avant la fin du semestre, c'est-à-dire avant la fin du stage ou avant la fin du contrat de travail, pour les alternants.

Les étudiants délégués de groupe ne peuvent assister aux délibérations du jury, mais ils peuvent être appelés en consultation par le Président du Jury.

Article IV.4 : Avis de poursuite d'études
Le BUT est une formation qui se dispense sur 3 années d'études. De ce fait un avis de poursuite d'études ne pourra être émis par le département de formation uniquement à la demande des étudiants inscrits en troisième année de BUT. Aucun avis de poursuite d'études ne sera donc émis pour les étudiants inscrits en première et deuxième année de BUT.

Titre V: Evaluation interne des formations

Article V.1 objectifs et composition du conseil :
Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » publié au Bulletin Officiel du 26 mai 2022.... , chaque département de l'IUT met en place un conseil de perfectionnement. Dans une logique d'amélioration continue, le conseil de perfectionnement examine une fois par an les indicateurs du Bachelor Universitaire de Technologie de la spécialité, notamment les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants, les suivis de cohortes, la qualité des stages et le suivi de l'insertion professionnelle. Le Conseil de l'IUT est ensuite informé de l'ensemble des évaluations internes des départements.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le Directeur de l'IUT et est composé : du chef de département, du directeur des études, de 3 enseignants désignés par le conseil de département de la spécialité, des délégués des étudiants (1 au moins par parcours), et de 2 personnalités au moins représentantes du milieu socioprofessionnel de la spécialité.

Titre VI : Dispositions finales

Article VI.1 Contestation d'une décision de l'établissement :
L'usager peut contester une décision de l'IUTLCO auprès du directeur de l'établissement. Dans tous les cas il peut user des voies de recours habituelles contre les décisions administratives (recours hiérarchique devant Monsieur le recteur de l'Académie de LILLE, recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE).

Article VI.2: Règlements des études des départements :
Chaque département décline le présent règlement des études en y insérant notamment les modalités de contrôle et de calcul des notes par Unité d'Enseignement propres à sa formation, conformément à la réglementation.

Article VI.3 Adhésion au règlement des études :
Le règlement des études du département est lu et commenté par le chef de département en présence des étudiants en début d'année universitaire. Il figure sur le site INTERNET (http://www.iut.univ-littoral.fr/) de l'IUT du Littoral Côte d'Opale et sur la plateforme dédiée aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Chaque étudiant de la formation atteste en avoir connaissance.

Article VI.4 Application du règlement des études :
Le règlement des études s'applique dès son approbation par le conseil de l'IUT

Titre VII : Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du département

Article VII.1 Evaluation des ressources et Saé :

Les modalités de contrôle de connaissances sont détaillées par semestre dans les tableaux suivants pour le BUT Génie Biologique pour chaque parcours (SAB et SEE).
Le contrôle continu correspond à plusieurs modes d'évaluation : Devoir surveillé **(DS)**, QCM, oral, contrôle de TP, dossier et compte-rendu, rapport écrit et soutenance orale…
Le contrôle continu peut être prévu et **affiché sur l'emploi du temps pour les évaluations programmées : devoirs surveillés, oraux, contrôles TP** ou non prévu à la discrétion de l'enseignant concerné (**notes prises en compte dans la colonne cc des tableaux ci-après**) ; chaque enseignant pouvant intégrer des évaluations non programmées et notées dans le cadre d'un cours, TD ou TP.
Le mode d'évaluation concernant les TP pourra faire intervenir les comptes rendus des séances, des contrôles TP ainsi que des courtes interrogations en début de séance (programmées ou non).

Modalités d'évaluation des SAE en BUT3 GB :

Semestre 5 (parcours SAB et SEE)

- Pour les étudiants en formation initiale, l'évaluation sera réalisée dans le cadre d'un projet transversal à l'ensemble des 4 compétences de niveau 3. Cette évaluation tiendra compte de la méthodologie utilisée, de l'implication de l'étudiant, de l'exploitation des résultats obtenus ainsi que de la qualité des travaux écrits et de la soutenance orale.
- Pour les étudiants en contrat d'alternance, les SAE seront basées sur le développement et la mise en œuvre des compétences dans le cadre de l'immersion au sein de l'environnement professionnel de leur entreprise d'accueil. L'évaluation sera réalisée dans le cadre du suivi des missions en alternance sur la période du semestre 5 et sera principalement formalisée par un rapport écrit et une soutenance orale en fin de semestre. Le contrôle de l'évaluation des compétences présentes au semestre 5 sera mis en œuvre lors d'un suivi pédagogique de l'alternant(e) et d'un rendu de travaux adaptés par ce(tte) dernier(e). L'identification des compétences mobilisées en entreprise sera mise en œuvre en accord avec l'étudiant(e) et le tuteur entreprise en début de contrat.

Semestre 6 (parcours SAB et SEE)

- Pour les étudiants en formation initiale, l'évaluation sera réalisée dans le cadre du stage en entreprise de 16 semaines.

Le Jury de session se déroulera fin août ou première semaine de septembre.
Les étudiants peuvent réaliser un stage à l'étranger. L'Université ne valide pas les stages dans les zones « à risque » soit les zones rouges et oranges y compris pour les ressortissants de ces pays (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/).
Finalité du stage : mise en situation professionnelle pour des missions en adéquation avec le niveau du diplôme ainsi que le développement de compétences de niveau 3.
Le stage sera évalué selon 3 critères : rapport écrit, soutenance orale et évaluation du stage par le jury et le tuteur entreprise.

Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage signée par l'étudiant(e), le responsable de formation et/ou l'enseignent référent, le tuteur et le responsable de la structure d'accueil et le Président de l'Université (par dérogation le Directeur de l'IUT). La convention de stage est saisie sur Pstage, une application de gestion informatisée. L'enseignant référent ou le responsable de formation doit valider le sujet de stage avant mise en signature. Aucun stage ne doit débuter sans convention de stage validée dans Pstage et signée.

- Pour les étudiants en contrat d'alternance, les SAE seront évaluées au travers des missions développées en entreprise dans le cadre de l'alternance sur la période du semestre 6 et d'une synthèse sur les missions et compétences développées sur l'ensemble de la durée du contrat. L'évaluation sera formalisée fin août ou début septembre par un rapport écrit, une soutenance orale ainsi que par le suivi des tuteurs entreprise et enseignant.

- La démarche portfolio sera évaluée au semestre 6 dans le cadre d'un passeport professionnel recensant le développement des compétences ainsi que l'individualisation du parcours de formation à l'issue des 3 années de formation en BUT.

Modalités de rattrapage des DS pour absence : si le motif de l'absence est validé par la Direction des études, les étudiants se verront proposer une séance de rattrapage aux devoirs surveillés non réalisés. Un rattrapage de DS unique est organisé à une date fixée par la direction des études. Il est à la charge de l'étudiant absent de contacter le secrétariat et l'enseignant concerné pour demander le rattrapage dans les 48h à compter du début de l'absence.
Il n'y a pas de séance de rattrapage pour les contrôles pratiques (TP) et l'absence entraine la note « 0 » si le motif de l'absence n'est pas validé par la direction des études.

Article VII.2 modalités de sécurité : Les séances de travaux pratiques font l'objet de séances de sensibilisation aux problèmes de sécurité. Les étudiants doivent impérativement respecter toutes les consignes qui leur sont données sous peine d'exclusion ou d'interdiction d'accès dans les salles d'expérimentation (chimie, biochimie, microbiologie, physiologie, physique). L'accès dans ces salles se fait uniquement en présence du personnel encadrant habilité à s'y trouver (enseignants, personnels technique). En aucun cas les étudiants ne sont autorisés à pénétrer sans autorisation dans les salles de préparation.
Les étudiants doivent être en possession du matériel personnel suivant dont ils auront fait l'acquisition au préalable pendant la semaine de la rentrée auprès du bureau des étudiants. La liste complète comprend :
*une blouse en coton, manches longues, identifiée (NOM et OPTION)
*1 paire de lunettes de sécurité, 1 poire de pipetage
*1 trousse à dissection, lames et lamelles (biologie).
Les éléments de protection individuelle (EPI) sont obligatoires et tout étudiant(e) n'ayant pas ce matériel se verra interdire l'accès aux salles. Des exclusions des séances de TP peuvent être prononcées pour des motifs disciplinaires ou de sécurité. Elles entrainent systématiquement la note « 0 ». Des étudiant(e)s n'ayant pas suivi un nombre conséquent de séances de TP peuvent être déclarés inaptes aux passages de séances de contrôle au motif d'un risque potentiel lié à une carence de pratique.
Des casiers sont mis à la disposition des étudiants (hall d'accueil) pour disposer en permanence de leur matériel sur le site. Les blouses ne doivent pas sortir de l'établissement et peuvent être nettoyées sur place.

Article VII.3 Modalités du stage en entreprise :

- Le stage en entreprise est obligatoire en BUT2 pour tous les étudiants et en BUT3 GB pour les étudiants en formation initiale..
- Le stage en BUT2 se déroule à la fin des cours du semestre 4. Le stage dure 10 semaines minimum (12 semaines maximum pour des cas particuliers (stage à l'étranger notamment), à l'appréciation du chef de département).
 Jury de session 1 : mi-juin (si minimum 10 semaines de stages révolus) et jury de session 2 fin août ou première semaine de septembre.
- Le stage en BUT3 se déroule à le fin du semestre 6. Le stage dure 16 semaines et sera raccourci dans le cas de stage supérieur à 10 semaines en BUT2, de manière à atteindre la durée de 16 semaines.
 Jury de session : fin août ou première semaine de septembre.
- Les étudiants peuvent réaliser un stage à l'étranger. L'Université ne valide pas les stages dans les zones « à risque » soit les zones rouges et oranges y compris pour les ressortissants de ces pays (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/).
- Finalité du stage : mise en situation professionnelle pour des missions en adéquation avec le niveau du diplôme.
- Le stage sera évalué selon 3 critères : rapport écrit, soutenance orale et évaluation du stage par le jury et le tuteur entreprise.
- Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage signée par l'étudiant(e), le responsable de formation et/ou l'enseignent référent, le tuteur et le responsable de la structure d'accueil et le Président de l'Université (par dérogation le Directeur de l'IUT). La convention de stage est saisie sur Pstage, une application de gestion informatisée. L'enseignant référent ou le responsable de formation doit valider le sujet de stage avant mise en signature. Aucun stage ne doit débuter sans convention de stage validée dans Pstage et signée.
- Les étudiants ayant, avant la période de stage prévue dans la formation, réalisé une expérience professionnelle (service civique, contrat de travail, VIE, diplôme d'étudiant entrepreneur) peuvent demander à l'équipe pédagogique la validation partielle ou totale de leur stage. L'équipe pédagogique peut décider de valider tout ou partie du stage si elle estime que l'expérience professionnelle correspond aux attendus du stage et qu'elle a permis d'acquérir les compétences demandées.

BUT1 SEE

BUT1 SEE : Programme et Evaluations S1 2026/2027

Ressources															
Code	Libelle	Répartition des			Enseignant	Heures autono	Coefficients				Evaluation				
		CM	TD	TP			UE1	UE2	UE3	UE4	DS1	DS2	CC		
	ECTS						11	11	4	4					
R1.01	Chimie générale et organique	13	12	2	A. DESJARDIN		15				5	5	5		
				4,5	Y. DEJEAN										
				4,5	C. CARTON										
R1.02	Biochimie structurale	10			P. DOYEN		10				4		2		
				6	L. BIANCHI										
		8			A. DEHAUT							4			
R1.03	Méthodologie de laboratoire et techniques analytique	2	3	9,5	A. DESJARDIN		8						8		
				1,5	C. CARTON										
R1.04	Microbiologie	5			D. WATIER		8				4		4		
				5	A. MALLEM										
			3	5	P. LENCEL										
R1.05	Biologie cellulaire	2	2		A. BERNARD			14				3			
		6	4	3	N. MALLE						6		5		
				3	C. MEGRET										
R1.06	Biologie et physiologie	2	2	2	A. BERNARD			14			3		2,5		
		8	4	3	N. MALLE							6	2,5		
R1.07	Physique	4	6	9	E. PENNACINO			13			6,5		6,5		
R1.08	Mathématiques		15		Q. GEVAS		5	5			5	5			
R1.09	Statistiques	4		8	A. BERNARD		4	4			4		4		
R1.10	Outils informatiques			6	C. CARTON		2	2					4		
R1.SEE.11	Communication		14	6	P. TISON		5	5	2	2	4	4	6		
R1.SEE.12	Anglais		10	10	A. BERGHE		5	5	2	2	4	4	6		
R1.SEE.13	Projet Personnel et Professionnel		6	4	P. TISON		3	3	1	1			8		
R1.SEE.14	Etude de la biodiversité 1		16	5	N. MALLE				12		6		4		
				3	C. MEGRET										
				4	P. LENCEL								2		
R1.SEE.15	Géosciences		6	8	A. BERNARD				7		3		4		
R1.SEE.16	Pollutions biologiques		10		P. LENCEL					4	4				
R1.SEE.17	Pollutions chimiques		14	11	A. DESJARDIN					11	6		5		
R1.SEE.18	Pollutions physiques		8		E. PENNACINO					4	4				
Total ressources		64	135	123			65	65	24	24					
SAE1.01		1	6,5	9	A. DESJARDIN	42	45								
			1												
		0,5	4,5	4,5	P. LENCEL										
			1	4,5	M. BONNIN-JUSSE										
		0,5													
SAE1.02		2	3		N. MALLE	42		45							
				6	C. MEGRET										
		2	4	9	A. BERNARD										
		2	2	2	E. PENNACINO										
				1											
SAE1.SEE.03			4	7	N. MALLE	14			16						
			1		A. BERNARD										
SAE1.SEE.04			3	4	A. DESJARDIN	14				16					
			2	6	P. LENCEL										
Portfolio			6		A. DESJARDIN/P. LENCEL/N.MALL E/A. BERNARD	8									
Total SAE		8	38	53			45	45	16	16					
Total Semestre S1_SEE		72	173	176			110	110	40	40					

BUT1 SEE : Programme et Evaluations S2 2026/2027

Code	Libelle	Ressources – Répartition des CM	TD	TP	Enseignant	Heures semaine	Coefficients UE1	UE2	UE3	UE4	Evaluations DS1	DS2	CC
	ECTS						10	10	6	4			
R2.01	Chimie générale et organique	6	14		A. DESJARDIN		17				5	5	7
				8,5	V. DEJEAN								
				8,5	C. CARTON								
R2.02	Biochimie structurale et techniques analytiques		2		A. DESJARDIN		13						4
				3	V. DEJEAN/C.								
		4			P. DOYEN						4,5		
		4			A. DEHAUT							4,5	
			1	3									
R2.03	Microbiologie	7		4,5	D. WATIER		15				7		8
				4,5	V. RAGUENET								
			3	9	P. LENGEL								
R2.04	Biologie cellulaire	6	4	2	N. MALLE			10			6		4
				2	C. MEGRET								
R2.05	Biologie et Physiologie	4	2	6	N. MALLE			16			6		2
		8	2	2	A. BERNARD							6	2
R2.06	Physique	4	4	15	E. PENNACINO			11			5,5		5,5
R2.07	Biochimie Métabolique	11			E. TAVERNIER			8			8		
R2.08	Statistiques	4	2	4	A. BERNARD		3	3			3		3
R2.SEE.09	Communication		10	10	P. TISON		5	5	2	2	4	4	6
R2.SEE.10	Anglais		10	10	A. BERGHE		5	5	2	2	4	4	6
R2.SEE.11	Projet Personnel et Professionnel		5	4	P. TISON		2	2	1	1			6
R2.SEE.12	Etude de la biodiversité 2		4,5	9	N. MALLE				12		3		3
			1,5	3	A. BERNARD								3
			2	4	P. LENGEL								3
R2.SEE.13	Géosciences		16	10	A. BERNARD				12		3	3	6
R2.SEE.14	Bases d'écologie		5	4,5	N. MALLE				7		3		2
				4,5	A. BERNARD								2
R2.SEE.15	Pollutions biologiques		4	9	P. LENGEL					7	4		3
R2.SEE.16	Pollutions chimiques		4	9	A. DESJARDIN					6			6
R2.SEE.17	Pollutions physiques		9	4	E. PENNACINO					6	3		3
Total ressources		58	105	153			60	60	36	24			
SAE2.01		7	12	14	P. DOYEN	28	36						
			2		A. BERGHE								
			2		P. TISON								
		2	2										
SAE2.02		2	17	11,5	A. BERNARD	28		36					
				3	C. MEGRET								
				5,5	N. MALLE								
			2		E. PENNACINO								
SAE2.SEE.0			4	4	A. BERNARD	16			22				
			9	4	N. MALLE								
				3	P. LENGEL								
SAE2.SEE.0			4	4	A. DESJARDIN	10				14			
			4	4	P. LENGEL								
Portfolio						8	4	4	2	2			
Total SAE		11	58	53		90	40	40	24	16			
Total Semestre S2_SEE		69	163	206			100	100	60	40			

BUT 1 SAB

BUT1 SAB : Programme et Evaluations S1 2026/2027

Ressources															
Code	Libelle	Répartition des			Enseignant	Heures autono	Coefficients				Evaluation				
		CM	TD	TP			UE1	UE2	UE3	UE4	DS1	DS2	CC		
	ECTS						11	11	4	4					
R1.01	Chimie générale et organique	13	12	2	A. DESJARDIN		15				5	5	5		
				4,5	V. DEJEAN										
				4,5	C. CARTON										
R1.02	Biochimie structurale	10			P. DOYEN		10				4		2		
				6	L. BIANCHI										
		8			A. DEHAUT							4			
R1.03	Méthodologie de laboratoire et techniques analyti	2	3	3,5	A. DESJARDIN		8						8		
				1,5	C. CARTON										
R1.04	Microbiologie	5			D. WATIER		8				4		4		
				5	A. MALLEM										
			3	5	P. LENCEL										
R1.05	Biologie cellulaire	2	2		A. BERNARD							3			
		6	4	3	N. MALLE			14			6		5		
				3	C. MEGRET										
R1.06	Biologie et physiologie	2	2	2	A. BERNARD			14			3		2,5		
		8	4	3	N. MALLE							6	2,5		
R1.07	Physique	4	6	9	E. PENNACINO			13			6,5		6,5		
R1.08	Mathématiques		15		Q. GEVAS		5	5			5	5			
R1.09	Statistiques	4		8	A. BERNARD		4	4			4		4		
R1.10	Outils informatiques			6	C. CARTON		2	2					4		
R1.SAB.11	Communication		14	6	P. TISON		5	5	2	2	4	4	6		
R1.SAB.12	Anglais		10	10	A. BERGHE		5	5	2	2	4	4	6		
R1.SAB.13	Projet Personnel et Professionnel		6	4	P. TISON		3	3	1	1			8		
R1.SAB.14	Qualité et Microbiologie alimentaire		16	5	M. BONNIN-JUSSERAND				11		5		6		
R1.SAB.15	Biochimie et physico-chimie alimentaire		10	12	Y. BEAUVOIS				8		4		4		
R1.SAB.16	Génie Alimentaire et Cosmétique		5	4	Y. BEAUVOIS					8			4		
			5	4	E. PENNACINO						2		2		
R1.SAB.17	Physique Industrielle		13	12	E. PENNACINO					11	5,5		5,5		
Total ressources		**64**	**130**	**129**			**65**	**65**	**24**	**24**					
SAE1.01		1	6,5	9	A. DESJARDIN	42	45								
			1												
		0,5	4,5	4,5	P. LENCEL										
			1	4,5	M. BONNIN-JUSSER										
		0,5													
SAE1.02		2	3		N. MALLE	42		45							
				6	C. MEGRET										
		2	4	9	A. BERNARD										
		2	2	2	E. PENNACINO										
				1											
SAE1.SAB.(			7	5	M. BONNIN-JUSSERAND	14			16						
SAE1.SAB.04			8	4	M. BONNIN-JUSSER	14				16					
Portfolio			6		P. TISONNY. BONNIN-JUSSERAND	8									
Total SAE		**8**	**43**	**45**		**120**	**45**	**45**	**16**	**16**					
Total Semestre S1_SAB		**72**	**173**	**174**			**110**	**110**	**40**	**40**					

BUT1 SAB : Programme et Evaluations S2 2026/2027

Ressources														
Code	Libelle	Répartition des			Enseignant	Heures autono	Coefficients				Evaluation			
		CM	TD	TP			UE1	UE2	UE3	UE4	DS1	DS2	CC	
	ECTS						10	10	4	6				
R2.01	Chimie générale et organique	6	14		A. DESJARDIN		17				5	5		
				8,5	V. DEJEAN								7	
				8,5	C. CARTON									
R2.02	Biochimie structurale et techniques analytiques		2		A. DESJARDIN		13						4	
				3	V. DEJEAN/C.									
		4			P. DOYEN						4,5			
		4			A.DEHAUT							4,5		
			1	3										
R2.03	Microbiologie	7		4,5	D. WATIER		15				7		8	
				4,5	V. RAGUENET									
			3	9	P. LENCEL									
R2.04	Biologie cellulaire	6	4	2	N. MALLE			10			6		4	
				2	C. MEGRET									
R2.05	Biologie et Physiologie	4	2	6	N. MALLE			16			6		2	
		8	2	2	A. BERNARD							6	2	
R2.06	Physique	4	4	15	E. PENNACINO			11			5,5		5,5	
R2.07	Biochimie Métabolique	11			E. TAVERNIER			8			8			
R2.08	Statistiques	4	2	4	A. BERNARD		3	3			3		3	
R2.SAB.09	Communication		10	10	P. TISON		5	5	2	2	4	4	6	
R2.SAB.10	Anglais		10	10	A. BERGHE		5	5	2	2	4	4	6	
R2.SAB.11	Projet Personnel et Professionnel		5	4	P. TISON		2	2	1	1			6	
R2.SAB.12	Qualité et Sécurité des Aliments		2		M. BONNIN-								1	
			8		V. RAGUENET				4		3			
R2.SAB.13	Microbiologie alimentaire		5	11	M. BONNIN-HUSSERAND				7		2		5	
R2.SAB.14	Biochimie et physico-chimie alimentaire		5	6	Y. BEAUVOIS				8				8	
R2.SAB.15	Génie Alimentaire et Cosmétique		12		E. TAVERNIER					18	6			
			12	12	E. PENNACINO						6		6	
R2.SAB.16	Physique Industrielle		12	16	E. PENNACINO					13	6,5		6,5	
Total ressources		**58**	**115**	**141**			**60**	**60**	**24**	**36**				
SAE2.01		7	12	14	P. DOYEN	28	36							
			2		A. BERGHE									
			2		P. TISON									
		2	2											
SAE2.02		2	17	11,5	A. BERNARD	28		36						
				3	C. MEGRET									
				5,5	N. MALLE									
			2		E. PENNACINO									
SAE2.SAB.03			2,5	3,5	M. BONNIN-	11			14					
			3,5	6,5	L. BIANCHI									
SAE2.SAB.04			8	16	E. PENNACINO	15				22				
Portfolio						8	4	4	2	2				
Total SAE		**11**	**51**	**60**		**90**	**40**	**40**	**16**	**24**				
Total Semestre S2_SAB		**69**	**166**	**201**			**100**	**100**	**40**	**60**				

BUT GB 2ème année - Parcours Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies
Semestre 3

Compétence 1 - Réaliser des analyses avancées
Compétence 2 - Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique
Compétence 3 - Surveiller un écosystème
Compétence 4 - Prévenir et traiter les pollutions
Compétence 5 - Utiliser les outils de l'économie circulaire au niveau local

* Enseignant vacataire

	Enseignements			Coefficients					Evaluations	
	CM	TD	TP	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	DS	CC
R3.01 - Microbiologie										
LENCEL Philippe	6		6	6					3	3
R3.02 - Cinétique chimique et enzymatique										
* BIANCHI Lucas	4	4	3	13					3	2
* CARTON Christophe			6							4
DESJARDIN Adeline	8	4							4	
???			3							
R3.03 - Génétique et biologie moléculaire										
BERNARD Aurélien	2	2	6						3,5	3,5
LENCEL Philippe	4		3,25		13				3	3
???	1		3,75							
R3.04 - Biochimie métabolique										
TAVERNIER Eric	8				6				6	
R3.SEE.05 - Communication										
TISON Patrice		18	3	2	2	3	3	3	4+4	5
R3.SEE.06 - Anglais										
BERGHE Aline		16	5	2	2	3	3	3	4+4	5
R3.SEE.07 - Projet Personnel et Professionnel										
TISON Patrice		2	3	1	1	1	1	1		5
R3.SEE.08 - Ecologie et surveillance des milieux naturels										
MALLE Nicolas		12	16			17			8,5	8,5
R3.SEE.09 - Pédologie										
BERNARD Aurélien		6	7			6			3	3
R3.SEE.10 - Cartographie et SIG										
* FAYEULLE Matthieu		12	6			6			3	3
R3.SEE.11 - Traitement des eaux										
LENCEL Philippe		14	6				21		7	4
* SYLVAIN Fabienne		4							10	
* VIGNERON Mathieu		??	??							
???		5	2,5							
R3.SEE.12 - Dépollution des sols										
BERNARD Aurélien		8	2				10		10	
???			5							
R3.SEE.13 - Pollutions physiques										
PENNACINO Eric		8	3				10			10
???		2	3							
R3.SEE.14 - Introduction à la gestion des déchets										
???		6	3					16	6	
* NGUYEN Valéry		14							10	
R3.SEE.15 - Enjeux de la transition écologique										
DEFFONTAINES Bruno		4	8					11	11	
R3.16 - QHSE										
* SORET Méline	11							14	14	
???	5									
SAE 3										
BERNARD Aurélien		10,5	9,5	16	16	24	32	32		
DESJARDIN Adeline		7,5	6							
LENCEL Philippe		9,5	6							
MALLE Nicolas		4,5	6,5							
Portfolio										
TISON Patrice										
			Total Ressources	24	24	36	48	48		
			Total SAE	16	16	24	32	32		
			Total Semestre 3	40	40	60	80	80		
			ECTS	4	4	6	8	8		

BUT GB 2ème année - Parcours Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies
Semestre 4

Compétence 1 - Réaliser des analyses avancées
Compétence 2 - Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique
Compétence 3 - Surveiller un écosystème
Compétence 4 - Prévenir et traiter les pollutions
Compétence 5 - Utiliser les outils de l'économie circulaire au niveau local

* Enseignant vacataire

	Enseignements			Coefficients					Evaluations	
	CM	TD	TP	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	DS	CC
R4.01 - Méthodes d'analyses en biologie										
BERNARD Aurélien		2		15						15
MALLE Nicolas			3							
PENNACINO Eric		1	9							
R4.02 - Traitement des données expérimentales et statistiques										
BERNARD Aurélien		8	2		15				8	7
WATIER Denis	2		2							
R4.SEE.03 - Communication										
TISON Patrice		10	5	4	4	3	3	3	5+5	7
R4.SEE.04 - Anglais										
BERGHE Aline		10	5	4	4	3	3	3	5+5	7
R4.SEE.05 - Projet Personnel et Professionnel										
TISON Patrice		9		1	1	1	1	1		5
R4.SEE.06 - Outils moléculaires de caractérisation de la biodiversité										
BONNIN-JUSSERAND Maryse			6			10				10
MALLE Nicolas		4								
R4.SEE.07 - Toxicologie et écotoxicologie										
MALLE Nicolas		10	9			17			8,5	8,5
R4.SEE.08 - Hydrogéologie										
BERNARD Aurélien		8				8			5	3
R4.SEE.09 - Traitement des eaux										
* BLANCHET Clémence		3					22		3	
DESJARDIN Adeline		8	6							6
* MONTIGNY Elodie		8							5	
* THOUVENIN Gilles		8	4						8	
R4.SEE.10 - Traitement de l'air										
* DUVAL Guillaume		12	4				13		7	6
R4.SEE.11 - Filières de gestion de déchets ménagers et assimilés										
???		5	2					31	8	
LENCEL Philippe		2	6							8
* NGUYEN Valéry		10	4						15	
R4.13 - QHSE										
* GOUTEYRON Matthieu	12							10	10	
SAE 4										
BERNARD Aurélien		4,5	10	6	6	12	12	14		
DESJARDIN Adeline		3,5	10							
* LEFEBVRE Alain		7								
LENCEL Philippe		3,5	10							
MALLE Nicolas		3,5	10							
Portfolio										
TISON Patrice				2	2	2	2	2		
Stage										
				8	8	14	14	16		
			Total Ressources	24	24	42	42	48		
			Total SAE+Stage	16	16	28	28	32		
			Total Semestre 3	40	40	70	70	80		
			ECTS	4	4	7	7	8		

BUT GB 2ème année - Parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie
Semestre 3

Compétence 1 - Réaliser des analyses avancées
Compétence 2 - Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique
Compétence 3 - Assurer la qualité dans un contexte de production alimentaire ou de bioproduction
Compétence 4 - Produire des aliments et des biomolécules
Compétence 5 - Participer à un projet d'innovation alimentaire ou biotechnologique

* Enseignant vacataire

	Enseignements			Coefficients					Evaluations	
	CM	TD	TP	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	DS	CC
R3.01 - Microbiologie										
LENCEL Philippe	6		6	6					3	3
R3.02 - Cinétique chimique et enzymatique										
* BIANCHI Lucas	4	4	3	13					3	2
* CARTON Christophe			6						4	4
DESJARDIN Adeline	8	4								
???			3							
R3.03 - Génétique et biologie moléculaire										
BERNARD Aurélien	2	2	6		13				3,5	3,5
LENCEL Philippe	4		3,25						3	3
???		1	3,75							
R3.04 - Biochimie métabolique										
TAVERNIER Eric	8				6				6	
R3.SAB.05 - Communication										
TISON Patrice		18	3	2	2	3	3	3	4+4	5
R3.SAB.06 - Anglais										
BERGHE Aline		16	5	2	2	3	3	3	4+4	5
R3.SAB.07 - Projet Personnel et Professionnel										
TISON Patrice		2	3	1	1	1	1	1		5
R3.SAB.08 - Qualité, hygiène et microbiologie alimentaire										
BONNIN-JUSSERAND Maryse		10	16			13			6,5	6,5
R3.SAB.09 - Biochimie analytique										
DOYEN Périne		6	12			12				12
???			4							
R3.SAB.10 - Biotechnologie										
* BEAUVOIS Yann		6	6				13		5	8
WATIER Denis		2	4							
R3.SAB.11 - Génie des procédés alimentaires										
* DEBLIECK Marie		12	9				18		8	10
???		3	11							
R3.SAB.12 - Physique industrielle										
PENNACINO Eric		16	18				22		11	11
???			3							
R3.SAB.13 - Chimie et biochimie appliquées aux bioproduits										
TAVERNIER Eric		22						13	6,5+6,5	
R3.SAB.14 - Méthodes d'optimisation et de validation										
* SARRAZIN Florian		6	4					10		10
???		2	2							
R3.16 - QHSE										
* SORET Méline	11					10			10	
???	5									
SAE 3										
BONNIN-JUSSERAND Maryse		4,5	9,5	16	16	28	40	20		
* BIANCHI Lucas		2								
DOYEN Périne		7,5	7,5							
PENNACINO Eric		6,5	13,5							
* VERITE Mélinda			2							
WATIER Denis		6,5	11,5							
Portfolio										
TISON Patrice										
Total Ressources				24	24	42	60	30		
Total SAE				16	16	28	40	20		
Total Semestre 3				40	40	70	100	50		
ECTS				4	4	7	10	5		

BUT GB 2ème année - Parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie

Semestre 4

Compétence 1 - Réaliser des analyses avancées
Compétence 2 - Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique
Compétence 3 - Assurer la qualité dans un contexte de production alimentaire ou de bioproduction
Compétence 4 - Produire des aliments et des biomolécules
Compétence 5 - Participer à un projet d'innovation alimentaire ou biotechnologique

* Enseignant vacataire

	Enseignements			Coefficients					Evaluations	
	CM	TD	TP	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	DS	CC
R4.01 - Méthodes d'analyses en biologie										
BERNARD Aurélien		2		15						15
MALLE Nicolas			3							
PENNACINO Eric		1	9							
R4.02 - Traitement des données expérimentales et statistiques										
BERNARD Aurélien		8	2		15				8	7
WATIER Denis	2		2							
R4.SAB.03 - Communication										
TISON Patrice		10	5	4	4	3	3	3	5+5	7
R4.SAB.04 - Anglais										
BERGHE Aline		10	5	4	4	3	3	3	5+5	7
R4.SAB.05 - Projet Personnel et Professionnel										
TISON Patrice		9		1	1	1	1	1		5
R4.SAB.06 - Qualité et hygiène en industrie alimentaire										
BONNIN-JUSSERAND Maryse		10	2			14			4	7
* LENOIR Justine		8							3	
???		4	2							
R4.SAB.07 - Immuno-détection et biologie moléculaire										
BONNIN-JUSSERAND Maryse		6	6			9			3,5	3,5
DOYEN Périne			4							2
R4.SAB.08 - Biochimie analytique										
DOYEN Périne			8			9				9
???			4							
R4.SAB.09 - Biotechnologie										
WATIER Denis		12	16				32		7	7
R4.SAB.10 - Management de la production										
* BLANCHET Clémence		3					10		3	7
* DESENNE Mathieu		8								
* SARRAZIN Florian		4								
R4.SAB.11 - Biologie et nutrition appliquées aux produits innovants										
TAVERNIER Eric		12						14	14	
R4.SAB.12 - Chimie et biochimie appliquées aux bioproduits										
* DEHAUT Alexandre			13					15		10
* DUFLOS Guillaume		14							5	
R4.13 - QHSE										
* GOUTEYRON Matthieu	12					10			10	
SAE 4										
BERNARD Aurélien		2		6	6	13	13	10		
BONNIN-JUSSERAND Maryse		3	10							
DOYEN Périne		3	10							
???		4								
PENNACINO Eric		5	10							
WATIER Denis		7	10							
Portfolio										
TISON Patrice				2	2	2	2	2		
Stage										
				8	8	16	16	12		
			Total Ressources	24	24	49	49	36		
			Total SAE+Stage	16	16	31	31	24		
			Total Semestre 3	40	40	80	80	60		
			ECTS	4	4	8	8	6		

BUT 3 SEE

BUT3 SEE : Programme et Evaluations S5 2026/2027

Code	Libelle	plan de formation		attributions				Répartition des coefficients dans les compétences				EVALUATIONS
							ECTS	4	4	8	10	
		Heures Totales	Dont TP	CM	TD	TP	Enseignant	C2	C3	C4	C5	
R5.01	Méthodes d'investigation et contrôle en biologie	11	7	4		7	P.DOYEN	15				15
R5.SEE.02	Communication	19	5		14	5	P. TISON	4	3	3	3	12
R5.SEE.03	Anglais	19	5		14	5	A. BERGHE	4	3	3	3	12
R3.SEE.04	Projet Personnel et Professionnel	7	0		7	0	P. TISON	1	1	1	1	4
R5.SEE.05	Outils de gestion des milieux	20	A		4	4	A.BERNARD		25			10
					2	6	M. FAYEULLE					5
					5	3	B. COSSEMENT					7
					2	3	N.MALLE					3
R5.SEE.06	Gestion de l'impact des activités anthropiques	25	8		8	4	G.DUVAL		23			11
					9	4	A.LEFEBVRE					12
R5.SEE.07	Traitement des eaux				6	2	G.THOUVENIN			11		7
					2	6	Non attribué					4
R5.SEE.08	Physique appliquée	26	14		12	14	E.PENNACINO			19		19
R5.SEE.09	Filières de gestion de déchets des activités économiques	35	12		4		C.GREIF				15	7
					4	4	non attribué					
					15	8	V.NGUYEN					8
R5.SEE.10	Mise en oeuvre de l'économie circulaire	17	4		6	4	L.VANPEPERSTRAETE				8	6
					6		M. LESAGE					2
					1		Non attribué					
R5.SEE.11	QHSE (10H en commun avec R5.SAB.05)	10	0		10		M.GOUTEYRON				4	4
R5.SEE.12	Sécurité au travail, ergonomie, environnement (commun R5.SAB.07)	40	0	10	2		M.GOUTEYRON				17	6
				8	4		V.ROGERE					5
				12	4		M.BRUSSELLE					6
R5.SEE.13	Approches spécifiques (commun R5.SAB.012)	30	0	2	6		V. ROGERE				13	3
				6	4		P.REVILLON					4
				2	4		M.BRUSSELLE					3
					6		A.DESJARDIN					3
Total ressources		**259**	**55**	**44**	**161**	**79**	**0**	**24**	**55**	**37**	**64**	**178**
Ressources C/TD					205							
SAE5.SEE.01 FI et portfolio	Ressources communes avec les alternants (dont Portfolio - point intermédiaire)	28			10		M.GOUTEYRON	3	6	9	9	
					4		P.TISON	0	0	0	0	
					8		C. DUHAMEL	1	2	2	2	
					4		(prévu en 2027-2028)					
					2		L.VANPEPERSTRAETE	1,3	2,7	1	1	
	Ressources spécifiques formation initiale	27			14		C.SAUVAGE	0	0	0	0	
					13		B.COSSEMENT	10,7	21,3	24	24	
Projet tutoré FI	autonomie (75H en commun alt et 70H uniquement FI)	145			145							
SAE5.SEE.01 alternance et portfolio	Ressources communes avec les étudiants en FI (dont Portfolio - point intermédiaire)	28			10		M.GOUTEYRON	3	6	9	9	
					4		P.TISON					
					12		C. DUHAMEL	1	2	2	2	
					2		L.VANPEPERSTRAETE	1,3	2,7	1	1	
	Alternance							10,7	21,3	24	24	
Projet tutoré alternance	autonomie	75	0		75							
Semestre	FI	432	55	44	360	79	483					
	alternance	362	55	44	264	79	387					
							ECTS	40	87	73	100	300

BUT3 SEE : Programme et Evaluations S6 2026/2027

Code	Libelle	plan de formation		attributions				Répartition des coefficients				EVALUATIONS
							ECTS	4	8	8	10	
		Heures Totales	Dont TP	CM	TD	TP	Enseignant	C2	C3	C4	C5	CC
R6.01	Méthodes d'investigation et contrôle en biologie	6	0	4			M.DEBLIECK	12				8
				2			C.BOURGAIN					4
R6.SEE.02	Communication	6	0		6		P. TISON	2	3	3	3	11
R6.SEE.03	Anglais	17	6		11	6	A.BERGHE	2	3	3	3	11
R6.SEE.04	Protection des milieux naturels	20	8		5	2	A.BERNARD		20			7
					2	2	Y. CHER					5
					5	4	N.MALLE					8
R6.SEE.05	Dépollution des sols	18	8			4	N.MALLE			26		
					10	4	M. FOURRIER					26
R6.SEE.06	Analyse et réduction de l'empreinte environnementale (commun R6.SAB.07)	18	0		9	0	L.VANPEPERSTRAETE				20	10
					7		non attribué					7
					2		C.VANAPPELGHEM					3
R6.SEE.07	Management de la qualité de la sécurité et de l'environnement (commun R6.SAB.04)	18	0	10		0	F.MODREJEWSKI				20	10
				8			M.GOUTEYRON					10
Total ressources		**103**	**22**	**24**	**57**	**22**	**0**	**16**	**26**	**32**	**46**	**120**
Ressources C/TD					81							
SAE6.SEE.01 FI-stage								20	46	41	46	
Projet tutoré FI	autonomie (12H en commun alt et 33H uniquement FI)	45			45							
Portfolio	commun FI/ALT	15	2		13	2	??	4	8	7	8	
SAE6.SEE.01 alternance								20	46	41	46	
Projet tutoré alternance	autonomie	12	0		12							
Semestre	FI	163	26	24	115	24	163					
	alternance	130	24	24	82	24	130					
							ECTS	**40**	**80**	**80**	**100**	

BUT3 SAB : Programme et Evaluations S5 2026-2027

Code	Libelle	Plan de formation		Attributions				Répartition des Coefficients				Evaluations
							ECTS	4	4	8	10	
		Heures Totales	Dont TP	CM	TD	TP	Enseignants	C2	C3	C4	C5	CC
R5.01	Méthodes d'investigation et contrôle en biologie	11	7	4		7	P. DOYEN	15				15
R5.SAB.02	Communication	19	5		14	5	P. TISON	4	3	3	3	13
R5.SAB.03	Anglais	19	5		14	5	A. BERGHE	4	3	3	3	13
R5.SAB.04	Projet Personnel et Professionnel	7	0		7	0	P. TISON	1	1	1	1	4
R5.SAB.05	Management de la qualité	26	6		10		M. GOUTEYRON		14			6
					10	2	J. LENOIR					6
						4	A. FAILLEULE					2
R5.SAB.06	Qualité et Sécurité sanitaire des aliments et des produits biotechnologiques	41	16			3	C. SAUVAGE		20			2
					8		M. SAHMI					4
					10	8	M. BONNIN					8
						3	C. HEDOIRE					6
					7	2	J. LENOIR					
R5.SAB.07	Sécurité au travail, ergonomie, environnement (en commun avec R5.SEE.12)	40	0	10	2		M. GOUTEYRON		20			6
				8	4		V. ROGÉRÉ					6
				12	4		M. BRUSSELLE					8
R5.SAB.08	Gestion de la production des aliments et des bioproduits	35	20		9	5	M. SAHMI		22			7
						5	M. FERRERE					3
					4		M. LAINÉ					
					2	10	M.DESENNE					12
R5.SAB.09	Outils statistiques et informatiques	10	0		4		P. ETHUIN		9			4
					6		M. LAINÉ					5
R5.SAB.10	Management de l'innovation	24	4		6	4	F. SARRAZIN		23			10
					14		J-M WASTYN-LANNOY					13
R5.SAB.11	Technologies innovantes de bioproduction	24	4		10	4	T. DELACOURT		12			7
					10		non attribué					5
R5.SAB.012	Approches spécifiques (en commun avec R5.SEE.13)	30	0	2	6		V. ROGERE		15			4
				6	4		P. REVILLON					5
				2	4		M. BRUSSELLE					3
					6		A. DESJARDIN					3
Total ressources		**286**	**67**	**44**	**175**	**67**		**24**	**76**	**38**	**42**	**180**
Ressources C/TD					219							

BUT3 SAB : Programme et Evaluations S6 2026/2027

Code	Libelle	Plan de formation		Attributions				Répartition des Coefficients				Evaluations
							ECTS	4	4	8	10	
		Heures Totales	Dont TP	CM	TD	TP	Enseignants	C2	C3	C4	C5	CC
R6.01	Méthodes d'investigation et contrôle en biologie	6	0	4			M.DEBLIECK	12				8
				2			C.BOURGAIN					4
R6.SAB.02	Communication	6	0		6		P. TISON	2	3	3	3	11
R6.SAB.03	Anglais	17	6		11	6	A.BERGHE	2	3	3	3	11
R6.SAB.04	Management de la qualité de la sécurité et de l'environnement (commun avec R6.SEE.07)	18	0	10			F. MODRZEJEWSKI		20			10
				8			M. GOUTEYRON					10
R6.SAB.05	Gestion et optimisation de la production	20	10		8	10	M. DESENNE			20		18
					2		J-B BOMY					2
R6.SAB.06	Management et technologies de l'innovation	17	11		6	4	Non attribué				26	16
						7	T. DELACOURT					10
R6.SAB.07	Analyse et réduction de l'empreinte environnementale	18	0		9		L. VANPEPERSTRAETE		20			10
					7		non attribué					7
					2		C.VANAPPELGHEM					3
Total ressources		**102**	**27**	**24**	**51**	**27**		**16**	**46**	**26**	**32**	**120**
Ressources C/TD					75							

SAE6.SEE.01 FI-stage								20	46	41	46	
Projet tutoré	autonomie (12H en commun alt et 33H uniquement FI)	45			45							
Portfolio	commun FI/ALT	15	2		13	2	??	4	8	7	8	
SAE6.SEE.01 alternance								20	46	41	46	
Projet tutoré	autonomie	12	0		12							
Semestre	FI	60	4	0	58	2	60					
	alternance	27	2	0	25	2	27					
							ECTS	**24**	**54**	**48**	**54**	